

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 4 février 2022**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Mme MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, Mme RIVIERE Céline, M. PLASSE Yves,

ABSENTS (EXCUSES) : Mme BLANCHONNET Christelle, Mme LAFERRERE Céline, Mme ROUX Olivia, M. JAFFEUX Nicolas

Procuration de M. JAFFEUX Nicolas à Mme BERNARD Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ANDRODIAS Jérôme

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021.

2) Classement de la voirie communale

L'Assemblée a approuvé le tableau de classement des voies communales, réalisé par l'ADIT 63, afin de disposer d'un document à jour, et tenant compte des nouvelles voiries à intégrer. Le document totalise 2 870 m de longueur de voirie et une surface de 2 945 m² avec les places. Ont notamment été rajoutées la rue du Clos, la route de la Coharde et diverses impasses. Un diagnostic de l'état des voies est également rendu (allant du vert avec une voirie en bon état, au rouge avec une prévision de travaux importants). Pour l'instant, la rue de l'Egalité est une voie privée car elle n'a pas été rétrocédée à la commune par le lotisseur. Un recensement des chemins ruraux est également réalisé.

3) Aménagement du chemin des Rivailles : approbation du projet et demandes de subventions DETR et FIC 2022

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le chemin des Rivailles est une voie communale très dégradée par le passage des engins de chantier qui sont intervenus sur le lotissement L'Egalité, et qu'à l'occasion d'épisodes pluvieux soutenus, le réseau d'eaux pluviales s'est révélé insuffisant et a débordé à plusieurs reprises, inondant les propriétés des habitants, comme M. JURY Vincent et M. DUZELIER Cédric, et ce malgré les interventions de la commune et de la SEMERAP.

Après diagnostic, le réseau se trouve être en très mauvais état et insuffisant : il collecte l'eau qui provient de la route départementale depuis Vertaizon. Un reprofilage et un requalibrage permettraient de pallier à ce problème et les accotements ne seront pas artificialisés. L'enfouissement des réseaux secs ayant déjà été effectué, seule la chaussée superficielle serait à refaire. Concernant les travaux du réseau d'eaux usées, la compétence a été transférée au SIAREC.

L'estimation des travaux se détaille de la façon suivante :

- Travaux préparatoires : 4 400 € HT
- Réseau d'eaux pluviales : 85 890 € HT
- Voirie : 203 900 € HT

Soit un coût total des travaux de 294 190 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ d'approuver le projet de travaux de voirie du Chemin des Rivailles, aux conditions énoncées ci-dessus ;
- ⇒ de solliciter une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Grosses réparations de voirie - au titre de l'année 2022 d'un montant de 30 000 €;
- ⇒ de solliciter une subvention Fond d'Intervention Communal au titre de l'année 2022 d'un montant de 1 540,80 € ;
- ⇒ de prévoir le financement soit par autofinancement, soit par recours à l'emprunt.

4) Programmation FIC 2022 : changement d'un jeu à l'aire jouxtant la cantine scolaire

Le Conseil Municipal souhaite procéder à l'acquisition d'un jeu de plein air sur le terrain jouxtant la cantine, afin de remplacer celui qui a été enlevé car très usagé. Pour le financement, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2022.

5) Informations diverses

Plaque commémorative Maurice PLASSE : Plusieurs devis ont été sollicités. Les prix étant différents, des précisions seront demandées sur la qualité de la plaque.

6) Projets à inscrire au budget communal 2022

La commune prévoit l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour le service technique ainsi que la reprise d'ornières dans les chemins et les rues.

Monsieur DUZELIER propose que la commune se renseigne sur les aides à la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, comme la salle polyvalente.

7) Moment récréatif à la bibliothèque

Sur proposition de Madame MONIER, les membres du Conseil Municipal, épaulés par les bénévoles de la Bibliothèque, inviteront les enfants âgés de 8 à 12 ans, accompagnés de leurs parents, à un petit moment récréatif à la salle polyvalente, le samedi 9 avril 2022, vers 15 heures et remettront une surprise à chacun. Les 18 enfants concernés par cette action recevront un coupon d'inscription à retourner en mairie avant le 1^{er} mars 2022.

8) Exonération du forfait patient urgences – patient sans médecin traitant

L'Assemblée donne son accord pour l'envoi d'un courrier au député de la circonscription Michel Fanget afin de solliciter son intervention pour faire modifier la loi relative au forfait Patient Urgences en ajoutant à la liste des personnes exonérées intégralement de ce forfait les patients privés de médecin traitant, comme c'est le cas dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à VASSEL, le 15 février 2022.

Le Maire,

F. BERNARD